Bourses de lycée rentrée septembre 2014

publié le 13/01/2014

Même si le choix d'orientation pour la rentrée de septembre 2014 n'est pas encore arrêté, il faut dès à présent faire une demande de bourses nationales d'études de lycées.

Comment procéder ?

ð A l'aide de la fiche « d'auto-évaluation », vous pourrez déterminer si vous pouvez bénéficier ou non d'une bourse du second degré.

ð Si vous répondez aux critères d'attribution, un dossier (bleu format A3) vous sera remis par le secrétariat du collège lors du retour du coupon-réponse ci-joint.

IMPORTANT : MEME SI VOUS NE SOUHAITEZ PAS FAIRE DE DEMANDE : vous retournerez au secrétariat pour le 31/01/2014 impérativement le coupon.

ð les revenus pris en compte sont ceux de 2012 (c'est-à-dire l'avis d'imposition 2013) Si votre situation s'est fortement aggravée après le 1er janvier 2014, votre demande peut être prise en compte.

ð si les familles oubliaient de faire la demande de bourses lors de cette campagne la réglementation ne leur permettra pas d'établir un dossier en septembre prochain.

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.